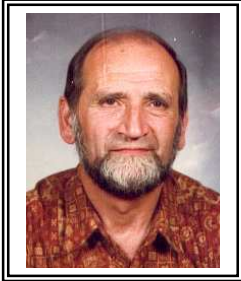


INFO GRAZAC

JANVIER 2006



- 1 Le mot du Maire
- 2 La vie des conseils municipaux
- 3 Tri sélectif des ordures ménagères
- 4 Une nouvelle zone de loisirs
- 5 La station d'épuration l'assainissement
- 6 Imposition locale
- 7 Cimetière
- 8 Rappels
- 9 Noël de l'école maternelle
- 10 Repas des aînés

Mesdames, Messieurs,

L'année 2006 s'achève et une fois encore le Conseil Municipal prépare le prochain budget, qui n'a cessé d'être dans nos têtes depuis quelques mois.

Vous avez pu constater la volonté du Conseil de baisser les impôts lorsque cela était possible. Malheureusement, le Conseil Régional et le Conseil Général, pour cause de décentralisation, ont inversé la vapeur (décentralisation remontant à Juppé et en suivant.... depuis).

Il y a quelques années, un journaliste de la Dépêche avait écrit un article tendancieux sur l'augmentation, d'alors, des taxes locales à Grazac, sans aucune concertation. Qu'en est-il aujourd'hui sur la baisse des taxes communales ??? Le quotidien et son journaliste ne s'en préoccupent pas.

Nous pouvons dire que la volonté du Conseil est toujours la même, car nous-mêmes sommes soumis à l'impôt...

La gestion n'a pas été facile depuis une dizaine d'années. Il a fallu investir, et ce n'est pas fini, pour être en phase avec le temps.

Aujourd'hui le District prend en charge l'assainissement. Les travaux ont pris du retard, malgré la bonne volonté du technicien du District.

L'évolution du District est de nature à remplacer les Communes pour les investissements importants tels que : crèches - centre de loisirs - assainissement... Grazac a trouvé sa place dans cette institution et travaille avec toutes les communes du District pour faire avancer les projets.

J'espère que la confiance que vous nous avez accordée est justifiée et que vous percevez le bon sens du fonctionnement du Conseil.

Le repas des Aînés a eu lieu le samedi 16 décembre 2006 au soir, précédé du traditionnel verre de l'amitié offert à la population.

Je me permets de vous adresser mes meilleurs vœux de santé et de bonheur, à vous et vos familles, pour l'année 2007.

Le Maire

O
M
M
U
N
A
L

2 - LA VIE DES CONSEILS MUNICIPAUX PORTEE A VOTRE CONNAISSANCE



CONSEIL MUNICIPAL DU : 29 / 09 / 2006 SUR CONVOCATION DU : 22/09/2006

Conseil présent : 7 EXCUSE : // ABSENT : Mr Ruquet Marc.

Débats : 1 - Convention avec le centre de gestion ; regroupement de la mission de suivi par la médecine du travail des personnels des collectivités territoriales et donc des employés communaux au sein du centre de gestion ; Le Conseil délibère et valide la nécessité de signer la convention proposée.

2 - POOL routier programme 2006 ; Les entreprises : - Socotech, Suart, BECS Sud, se sont portées candidates à la mission SPS dans le cadre de l'exécution du POOL à réaliser. Après avoir dépouillé les soumissions, le Conseil attribue la mission à BECS Sud qui a porté son offre à 390 € oo la plaçant comme la moins disante et conforme aux exigences d'exécution.

3 - SIASC ; Election d'un délégué titulaire. Le Conseil, face au constat d'une défection permanente de Mr Ruquet Marc quant à l'exercice du mandat qui lui avait été attribué pour représenter la Commune dans cette instance intercommunale, propose de nommer un autre délégué titulaire ; A ce titre un courrier sera envoyé à Mr Ruquet afin de l'en informer avant d'avoir à trancher par une désignation soumise à candidature préalable et volontaire qui pourrait s'exprimer.

4 - Décisions modificatives ; En équilibre de gestion sont effectués : - Le virement de 1244 € oo au chapitre 238 par prélèvement de la même valeur au chapitre 2315 .

5 - Taxe forfaitaire sur les cessions de terrains constructibles ; L'Etat, par le biais du ministère des finances, et ses services... soumet aux collectivités territoriales « communes » la décision de mettre en application une nouvelle taxe telle qu'intitulée « taxe forfaitaire sur les cessions de terrains constructibles » ; Celle-ci s'élèverait à 10% des 2/3 du prix de la transaction lors d'une revente ; Le Conseil constate que si dans un premier temps cette taxe ne semble pas concerner les propriétaires actuels, elle s'appliquera dès la première cession... y compris donc sur les parcelles faisant l'objet d'un achat de « zone à lotir », et ainsi viabilisées pour les opérations immobilières (PLU oblige) ; Les plus values dues aux aménagements et marge d'exploitation par le lotisseur semblent donc pouvoir faire l'objet d'application de cette taxe... Autant d'éléments qui concourront à une nouvelle flambée des prix du foncier ; par ailleurs, si l'on n'y prend pas garde, cette taxe peut aussi s'appliquer sur les reventes suite à droit de succession (plus-value de succession ainsi 2 fois imposée). Le Conseil, faute d'y voir un quelconque avantage pour nos concitoyens, rejette toute éventuelle nouvelle taxe en ce sens pour l'exercice budgétaire en cours.

6 - Epannage des boues de traitement des eaux usées de station d'épuration ; Le Conseil prend connaissance d'une requête d'épandage sur les terres de la Commune de boues issues de stations de traitement des eaux usées, le débat est relativement court, chaque élu faisant valoir que le choix d'un traitement « écologique » des rejets collectés par le réseau d'assainissement local rentre dans une logique d'effort consenti par la collectivité. Il serait donc impensable que nous acceptions des rejets « polluants » venant d'ailleurs en contradiction à nos premiers choix.

7 - Assujettissement à la taxe d'habitation pour les logements vacants depuis plus de 5 ans ; Le conseil, considérant qu'il est nécessaire de maintenir un parc immobilier local occupé, vote pour l'application de cette mesure fiscale ; En effet les services publics tels les écoles ne trouvent raison d'être que par la présence de populations concernées.

8 - Pertes sur créances irrécouvrables ; Le Conseil après examens de la proposition faite de « déléguer de manière permanente » au trésorier l'autorisation d'action de recouvrement, juge incompatible à ses prérogatives et obligations (être au plus prêt de ses concitoyens) une telle pratique qui peut entraîner des « dérapages ». Elle prend délibération pour demander au trésorier un accord préalable à la Mairie, au cas par cas et dès connaissance d'incident de paiement, avant de lancer toute procédure de recouvrement.



CONSEIL MUNICIPAL DU : 17/11/2006 SUR CONVOCATION DU : 13/11/2006

Conseil présent : 6 EXCUSEE: Mme Teyseyre Catherine // ABSENT: Mr Ruquet Marc.

Débats : 1 - Centre de gestion ; Mr le Maire expose que le Centre de Gestion après avoir mis en concurrence plusieurs organismes, c'est « Groupe AXA/Gras Savoye » qui a été retenu pour le contrat d'assurance statutaire.

2 - SMIVOM : Retrait de la Commune de Caujac ; La Commune de Caujac, postulant à son adhésion en tant que membre au « DISTRICT DE LA VALLEE DE L'ARIEGE », afin de reverser les compétences relevant du SMIVOM mais aussi assurées par le District, se doit de retirer du SMIVOM la compétence concernée. Le Conseil ayant déjà été affronté cette situation lors de son adhésion au district, abonde à la requête de la Commune de Caujac ; Délibération en ce sens est prise.

3- SIASC ; Désignation d'une déléguée titulaire ; Mme Fernet Josette est nommée à l'unanimité des présents pour représenter la Commune de Grazac.

4 - Décisions modificatives ; En équilibre de gestion sont effectués : - Le virement de 323.12 € oo au chapitre 6611 par prélèvement de la même valeur au chapitre 022.

En équilibre de gestion sont effectués : - Le virement de 10012 € 24 arrondi à 10013 € 00 au chapitre 1641 par prélèvement de la même valeur au chapitre 2315 programme 111.

5 - REPAS DES AINES ; La date du 16 décembre a été retenue pour cet évènement traditionnel. L'invitation, moyennant une participation de 10 Euros par repas et sur réservation, est ouverte aux habitants de Grazac (Nombre de places limitées). Soirée dansante animée par Régis Patrick pour un coût de 500 € oo.

6 - QUESTIONS DIVERSES :

- Points sur affaires en cours ; - Bar commerce : Prochaine audience le 21/12/2006.
- SCI CNR Grand Sud : Travaux suspendus ; Passage de la DDE relevant les infractions, l'affaire suit son cours.
- Courrier d'une administrée sur la divagation des chiens : Une réponse de circonstance sera apportée à notre concitoyenne. Par ailleurs, le Conseil se sentant ici rappelé à l'ordre, débat sur les dérives permanentes par le non respect des arrêtés concernant la bonne marche de la vie Communale en matière de stationnement, de déversement sauvage de déchets, de divagation d'animaux domestiques divers, de circulation d'engins à moteur sur des chemins de promenade pédestre, de bruits de toutes natures ... et autres incivilités répréhensibles ; Il en conclut devoir s'engager à agir en 2 étapes : - 1 - Diffuser un mémoire récapitulatif des arrêtés en la matière.
- 2 - De faire appliquer (par la force publique si nécessaire) la règle commune. En effet ce « porté à connaissance » permettra à chacun de se remémorer, ou prendre connaissance (mais nul n'est censé ignorer la loi...) des règles communes à tous mais aussi des sanctions qu'il encourra en cas de non respect de celles-ci ;
- SIC : Un différent oppose cette collectivité, et plus particulièrement le précédent président à un maître d'œuvre local qui juge bon d'assigner le Syndicat intercommunal au tribunal Administratif ; affaire à suivre.
- Alarme salle polyvalente & autre ; une demande de subvention a été exprimée auprès du Conseil Général pour l'acquisition d'une alarme de surveillance de la salle polyvalente sur la base d'un devis présenté par DATA VISTAPRO pour un montant de 2173 € 41 TTC.
- L'association PEGACE nous informe qu'elle n'organisera pas de LOTO en 2007.



3 - TRI SELECTIF DES ORDURES MENAGERES

Depuis plus d'un an le tri sélectif est entré en vigueur. On peut estimer que globalement les résultats sont corrects, ils ne demandent qu'à être améliorés, notamment dans les regroupements collectifs où les encombrants et les cartons d'emballages ne doivent pas être déposés dans les conteneurs jaunes. Le conseil municipal demande à l'ensemble de la population une vigilance continue, afin de minimiser les coûts du tri ; en effet, chaque conteneur rejeté coûte cher, et se traduit par une hausse de la taxe des ordures ménagères.

4 - UNE NOUVELLE ZONE DE LOISIRS

La zone de loisirs a pris du retard dû au délai de travaux de l'entreprise retenue, mais les travaux ont redémarré pour l'installation de tables avec des bancs et un gros barbecue ; nous sommes confiants, au printemps prochain cette zone sera opérationnelle.

Une même installation de bancs et tables va être effectuée aux alentours du terrain de pétanque à côté de l'église, afin que les boulistes puissent prolonger leur journée par un bon barbecue.

5 - LA STATION D'EPURATION L' ASSAINISSEMENT :

Cà y est, la station d'épuration est opérationnelle, voici une vue de la progression des roseaux, système retenu pour dépolluer les eaux récupérées par l'assainissement collectif.



La deuxième tranche de travaux sur l'assainissement qui concerne le chemin du château et le quartier de Bernadou, devrait débuter dans le premier semestre 2007.

6 - IMPOSITION LOCALE

Suite à l'entrée de notre commune dans la communauté de communes du district de la vallée de l'Ariège, et à la compétence des taxes d'enlèvement des ordures ménagères reprises au SMIVOM par le district, il apparaît sur nos feuilles d'impôts une nouvelle colonne, TEOM. Malgré notre volonté de dégrever davantage nos impôts locaux, par le biais de la baisse de notre part communale, l'augmentation est due pour une grande partie à la progression des bases de calculs, qui sont décidées par l'Etat. De plus, face au désengagement de l'Etat vers les collectivités locales d'un bon nombre de compétences, la part du Département et de la Région, a subi une forte progression. A vous de vous en rendre compte avec les exemples imprimés ci-dessous. Malgré cela, nous mettons tout en œuvre pour tenir nos engagements d'ici la fin de notre mandat.

Taxes d'habitation :

		DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS							
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Taxe ordures ménagères ①	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2005	18,08 %	%	%	11,79 %	4,28 %	%	%	
	Taux 2006	16,12 %	%	%	12,20 %	4,48 %	%	6,85 %	
	Adresse	[REDACTED]							
	Base	715			715	715		715	
	Cotisation	115			87	32		49	283
	Adresse	[REDACTED]							
	Base	33			33	33		33	
	Cotisation	5			4	1		2	12
Total des cotisations	2005	133			87	31			
	2006	120			91	33		51	
Variation en % ②		-9,77 %	%	%	+4,60 %	+6,45 %	%	-	%
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture	

En vert les baisses, et en rouge les augmentations.

Taxes foncières

		DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS					
Éléments de calcul		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement	Total des cotisations
Valeur locative brute ①		1494			1494		
Valeur locative moyenne		2095			2790		
ABATTEMENT ②	• général à la base				15 %		
					419		
	• personne(s) à charge						
	– par personne rang 1 ou 2 pour personne(s)	10 %			15 %		
	– par personne rang 3 ou + pour personne(s)	15 %			20 %		
• spécial à la base				5 %			
Base nette d'imposition ③		1494			1075		
Taux d'imposition 2006		14,42 %	%	%	8,39 %	%	
Cotisations 2006 ④		215			90		305
Rappel taux d'imposition 2005		16,17 %	%	%	8,11 %	%	
Rappel cotisations 2005		226			80		
Variation en valeur ⑤		-11			+10		
en pourcentage		-4,87 %	%	%	+12,5 %	%	
Abattements de référence 2003/2006 ⑥		Commune	Syndicat	Inter-communalité	Département	TSE	

7 - CIMETIERE

Nous sommes arrivés au terme de la procédure, et il apparaît qu'une douzaine d'emplacements, semble abandonnée. Nous allons les matérialiser, et nous contacterons une entreprise qui préparera les emplacements ainsi libérés. Nous procéderons à l'installation d'un jardin du souvenir dans un prochain réaménagement du cimetière.

8- RAPPELS :

→ Tout citoyen à Grazac ou ailleurs trouvera la vie de sa commune au travers des délibérations et arrêtés pris par le Conseil Municipal, obligatoirement portés à connaissance par publicité : - affichage en lieu et place prévu à cet effet (à Grazac sous le préau de la Mairie) - par archivage dans les cahiers et journaux de délibérations obligatoires consultables en Mairie.

→ La Mairie est ouverte les :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de : 08h00 à 12h00

Le Samedi de : 11h00 à 12h00.

→ Le recensement pour la journée citoyenne, est obligatoire dès le seizième anniversaire, pour tous les jeunes gens (filles et garçons).

Cette démarche est à accomplir à la mairie du domicile.

→ Toutes personnes domiciliées et désirant voter sur la commune, doivent s'inscrire en mairie, avant le 31 décembre de l'année en cours.

→ Pensez, lorsque vous arrivez dans la commune (pour les nouveaux habitants) à faire le changement d'adresse de :

- votre carte grise
- votre carte d'identité

En vous rendant à la mairie, vous trouverez tous les renseignements concernant tous ces changements.

ORDURES MENAGERES :

→ Ramassage des containers :

le vert et le jaune :

route d'Esperce LE LUNDI MATIN

le reste de la commune LE MERCREDI MATIN

→ Ramassage des containers :

Le vert UNIQUEMENT :

LES POINTS CENTRAUX UN 2^e PASSAGE LE VENDREDI MATIN

N' OUBLIEZ PAS DE SORTIR VOS CONTAINERS LA VEILLE DU JOUR DE RAMASSAGE.

→ Pour les monstres, pensez à vous inscrire à la mairie, nous transmettrons cette liste au SMIVOM et ces derniers vous rappelleront personnellement pour vous informer sur le jour de leur passage.

9 - NOEL DE L'ECOLE MATERNELLE :

Cette année encore les enfants de nos communes, ont été gâtés, en témoigne ces images du traditionnel goûter de Noël qui s'est déroulé à la salle polyvalente.



La remise des cadeaux par le père Noël



et après ces émotions, le goûter tant attendu

10 - REPAS DES AINES :

Comme chaque année, le repas offert par la municipalité aux « aînés de notre commune a eu lieu le « samedi 16 décembre 2006 ». Cette soirée a débuté vers 19 h par un apéritif offert à toute la population, suivi à 20h 00 par le traditionnel « repas des aînés » dans la même salle.



Chacun a trouvé sa place

Face à un délicieux repas....



.... Les discussions vont bon train....



Nos aînés en pleine forme...



..... même bien après minuit.